



Règlement intérieur du tournoi de blitz du 5^{ème} festival d'échecs de l'EFE METZ



Article 1 : présentation

L'école française des échecs de Metz (EFE Metz) organise le blitz du "5^{ème} festival d'échecs de l'EFE METZ " au complexe sportif Saint-Symphorien, 4B Boulevard Saint-Symphorien, 57050 Longeville-lès-Metz le 26 juillet 2019.

Le blitz est homologué par la Fédération Française des Echecs (F.F.E.) et par la Fédération Internationale des Echecs (F.I.D.E.).

Article 2 : règles et appariements

Les appariements informatisés (programme PAPI conçu par Erick MOURET) se font au **système suisse** (néerlandais) et en toutes rondes, sans protection de club ou de famille.

Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E. adoptées par le 88^{ème} congrès de la FIDE de Goynuk (Antalya, Turquie). Elles sont entrées en application le 1^{er} janvier 2018.

Les résultats des parties compatibles seront comptabilisés pour le classement ELO FIDE blitz d'août 2019.

Ne seront appariés à la 1^{ère} ronde que les joueurs qui auront fait contrôler (ou réglé) leur licence et réglé leur inscription.

Article 3 : cadence

3 minutes + 2 secondes par coup

Article 4 : pointage et horaires

Pointage le jeudi 26 Juillet entre 20h00 et 20h30

Article 5 : droits d'inscriptions et prix

Droits d'inscriptions : 4 €

Répartition des Prix :

Les prix sont attribués en tenant compte du classement général à la place.
La liste des prix sera affichée au cours du tournoi.

Article 6 : départages

Les départages sont dans l'ordre :

- **Le Buchholz tronqué**
- **La performance**

Article 7 : forfaits

Une fois les pendules enclenchées, un joueur dispose de tout son capital temps pour effectuer son premier coup dans tous les tournois.

Article 8 : fin de partie

Les deux joueurs doivent ranger les pièces sur l'échiquier et éteindre la pendule.

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte et inscrit son résultat à l'aide du logiciel consacré.

Article 9 : nullité par accord mutuel

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE.

Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Article 10 : Annexe A du livre de l'arbitre

L'article **A4** de l'annexe A du livre de l'arbitre est utilisé pour l'ensemble de la compétition :

« A.4.1 A partir de la position initiale, lorsque 10 coups ont été achevés par chacun des joueurs, A.4.1.1 aucun changement ne peut être fait au réglage de la pendule, sauf si la planification de la compétition était compromise.

A.4.1.2 aucune réclamation ne peut être faite à propos du placement initial incorrect des pièces ou de l'orientation de l'échiquier. Dans le cas d'un placement incorrect du roi, le roque n'est pas autorisé. Dans le cas du placement incorrect d'une tour, le roque avec cette tour n'est pas autorisé.

A.4.2 Si l'arbitre observe l'une des situations décrites dans l'Article 7.5.1, 7.5.2, 7.5.3 ou 7.5.4, il agira en respectant l'Article 7.5.5, à condition que l'adversaire n'ait pas joué son coup suivant. Si l'arbitre n'intervient pas, l'adversaire est autorisé à réclamer, à condition qu'il n'ait pas joué son coup suivant. Si l'adversaire ne réclame pas et que l'arbitre n'intervient pas, le coup illégal subsiste et la partie continuera. Une fois que l'adversaire a joué son coup suivant, un coup illégal ne peut plus être corrigé, sauf par accord mutuel entre les joueurs sans intervention de l'arbitre.

A.4.3 Pour réclamer un gain au temps, le demandeur peut arrêter la pendule et avertir l'arbitre. Cependant, la partie est nulle si la position est telle que l'adversaire ne peut pas mater le roi du joueur par aucune suite de coups légaux.

A.4.4 Si l'arbitre observe deux rois en échec ou bien un pion sur la rangée la plus éloignée de sa case de départ, il attendra jusqu'à ce que le coup suivant soit achevé. Ensuite, si la position sur l'échiquier est toujours illégale, il déclarera la partie nulle.

A.4.5 L'arbitre annoncera aussi la chute du drapeau, s'il la constate lui-même. »

Article 11 : rappels

- Les joueurs s'engagent à respecter la charte du joueur d'échecs affichée sur le lieu du tournoi ;
- Il est interdit d'avoir un téléphone mobile ou tout autre moyen électronique de communication sur soi, même éteint (article 11.3.2 et 11.3.3). Ces dispositifs doivent être rangés sous peine de perte de la partie ;
- Les participants acceptent la réglementation anti-dopage du ministère des Sports. S'il est effectué un contrôle, les participants ont l'obligation de suivre les directives de l'organisateur et du médecin pratiquant le contrôle ;
- Si l'arbitre a des soupçons de triche envers un joueur, le joueur incriminé devra se conformer aux directives de l'arbitre. L'arbitre entamera une procédure disciplinaire auprès du Directeur des sanctions si les faits sont avérés ;
- Les analyses et les blitz sont interdits dans la zone de jeu ;
- Les joueurs doivent éviter toute discussion et toute lecture suspecte ;
- Un signalement d'abandon non justifié sera effectué au directeur des titres et sanctions pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements signifient l'exclusion immédiate du Tournoi.

Article 12 : arbitrage

Arbitre principal : M. Denis REGAUD Arbitre FIDE, AFE1

Arbitres adjoints : Mme. Sonia BOGDANOVSKY, AFO2. Un ou des arbitres adjoints ou stagiaires pourront être présents, l'arbitre principal en avertira oralement les joueurs avant le début de chaque ronde.

Article 13 : commission d'appel

Une commission d'appel est constituée. Elle est composée de deux joueurs de plus de 16 ans ayant un ELO FIDE, de l'arbitre principal avec voix consultative et d'un représentant de l'organisation. Le directeur du tournoi se réserve le droit de trancher, en dernier recours, tout litige lié à l'organisation et au bon déroulement du tournoi.

Article 14 : Contrôle anti-dopage

Tous les participants acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin agréé et à la demande de tout organisme habilité. L'arbitre se chargera de contacter les joueurs désignés.

Article 15 : divers

Tous les participants s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'Arbitre Principal

M. Denis REGAUD

L'Organisateur

M. Marwan BRION